

REUNION DES REFERENTS 6 OCTOBRE 2023

Inscription des adhérents.

Un adhérent ne peut pas s'inscrire s'il n'a pas de référent. Le référent doit être inscrit en premier. Bien respecter l'ordre : prénom - nom – adresse mail – téléphone.
(Pas de vérification des adresses mail, des numéros de téléphone).

Une dizaine d'adresses mail erronées. → Recherche du bon mail, message à l'adhérent qui doit ressaisir son inscription, à condition, qu'il ne se trompe pas dans le nom !!!
Une adhérente s'est inscrite 2 fois avec deux noms différents et un mail faux !!!! => rectification du mailing, de la liste des adhérents et du site !!!!
(Ex : Au lieu de .COM c'est .fr – BBOX c'est BBIX.....)

Messages d'information

Vous pouvez recevoir des messages depuis l'adresse champvalgo05@gmail.com car Google bloque quelques fois les envois trop importants depuis le site.
Dans ce cas Gaëlle et moi nous servons d'un mailing pour adresser les messages ; l'envoi se fait alors depuis un doc Word par paquet de 40/45 adresses.

Commandes et distributions des produits

1 - Le tableau des distributions des produits que vous avez reçu n'est pas bloqué, on peut le modifier lors de cette réunion en fonction des disponibilités de chacun. Cette réunion a pour but d'affiner et de modifier les groupes désignés. Une fois le tableau modifié, il est définitif.

2 - 10 jours avant la distribution, les référents des groupes désignés reçoivent un message demandant des volontaires en fonction du tableau établi en début de saison.
(Point 1)

Répondre rapidement : le responsable de produits établit un doc avec nom prénom, tél et mail afin d'avertir les personnes désignées de l'horaire, du lieu et du jour de livraison.
Ca ne se fait pas à la dernière minute ; pensez aux bénévoles qui gèrent les commandes, les contacts avec les producteurs, les tableaux, le listing des groupes désignés, les remplaçants de référents...

3 – Pour chaque commande vous recevrez un message avec la liste des produits et les prix et, dans un encadré rouge, le lien de commande (à ne pas diffuser aux adhérents).
Les adhérents et les référents sont également destinataires d'un message identique sans l'encadré rouge. (On ne peut pas enlever les référents de la liste des adhérents).
Après votre saisie de commande vous pouvez toujours rectifier en ressaisissant la totalité de la commande. Cette dernière saisie efface la précédente.
A la date limite de commande fixée sur le message vous recevez un tableau pour vérification. Vous avez 48 h pour rectifier la commande avec le lien figurant sur le message que vous avez reçu. (Le tableau est un simple contrôle pour vous.)

4- Pour la récupération des produits, le référent peut désigner un remplaçant (Point 1) ; prévenir plusieurs jours à l'avance, en donnant nom prénom, tél et mail du remplaçant, pour les raisons évoquées au point 2.

5- Horaires de distribution : respectez les horaires fixés. Quand ça débute à 17 H30, ce n'est pas 16 h ! De même que 19 h ce n'est pas 19 h 30 !
Nous prévenir en cas de difficultés.

Les bénévoles qui reçoivent et distribuent les produits ne sont pas toujours disponibles.

6 - La veille et le jour des distributions, surveillez vos mails et téléphones – soyez réactif, pensez aux bénévoles qui assurent l'organisation. (Point 1)

7 - Certains bénévoles tiennent un agenda avec les dates de livraisons pour ne rien oublier. Nous vous conseillons d'en faire autant.

Rendez-vous rendre sur le site, vous avez un calendrier avec les dates de commandes et des livraisons dès quelles sont connues.

8- Lorsque que les référents délèguent la récupération des commandes, si le chèque n'est pas au nom du référent bien inscrire au dos le nom du référent. La personne qui est à la caisse notera le nom porté sur le chèque en face de la ligne du référent ; pensez à la comptabilité !

Le rôle du Référent au sein du groupe

Le référent ne doit pas tout faire, il peut se faire remplacer par des adhérents de son groupe. (Ne pas changer de référent officiel en court de saison, ça complique le travail des bénévoles, il faut ressaisir toutes les infos sur le site, dans la rubrique adhésion, qui est bloquée depuis le 15 septembre, donc..).

Nous vous invitons à réunir vos adhérents et définir le rôle de chacun. (Certains groupes le font déjà.)

Produits - Responsables produits

Si un adhérent veut rajouter un produit, c'est possible, mais il s'occupe des contacts avec le producteur, des dates de livraison et du lieu, nous ont assuré l'informatique.

Vu les diverses difficultés rencontrées par les producteurs l'année dernière, nous pensons utile de rappeler que pratiquer la vente directe c'est aussi soutenir et permettre une agriculture de qualité. Nos produits ne sont pas toujours bio, mais on essaye de sélectionner des producteurs qui travaillent correctement.

Cette année, le Conseil s'est réparti la gestion des produits :

Agrumes : Gaëlle

Avocats/mangues : Christine/Patrick

Canard : Chantal et Rolland

Fruits secs : Rita

Huile : Chantal et Rolland

Huitres : André et Patrick

Kiwis : Nicole et Patrick

Parmesan : Chantal et Rolland

Vin : Chantal et Rolland

Noix et huiles essentielles :

Cette année nous avons deux producteurs de noix, nous vous communiquerons les coordonnées de ces producteurs, à charge à chaque adhérent de contacter le fournisseur. Le deuxième producteur de noix n'a pas encore répondu.

Questions diverses.

Nous allons passer à l'AG 2023.